

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 313-2021**

**AJUSTEMENTS DE CERTAINS PÉRIMÈTRES
D'URBANISATION DU SADR (2^{ème} groupe) EN
FONCTION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE
ET ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE
LA VILLE DE LÉVIS**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2021
AJUSTEMENTS DE CERTAINS PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU SADR
(2^{ème} groupe) EN FONCTION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE
ET ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QUE	le 14 juin 2017 le conseil de la MRC a adopté le règlement 272-2016, afin d'effectuer des ajustements aux périmètres d'urbanisation de treize (13) municipalités, en fonction de la rénovation cadastrale et que ce règlement est entré en vigueur le 25 juillet 2017 ;
ATTENDU QUE	le gouvernement du Québec a maintenant terminé la rénovation cadastrale dans les cinq (5) municipalités qui ne faisaient pas partie du groupe de 2017 à savoir : Leclercville, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain;
ATTENDU QUE	cette rénovation cadastrale a provoqué certaines incompatibilités entre le tracé des périmètres d'urbanisation de ces municipalités et celui de la zone agricole provinciale;
ATTENDU QU'	il y a lieu de modifier les périmètres d'urbanisation de ces cinq (5) municipalités pour corriger ces incompatibilités;
ATTENDU QU'	il y a lieu d'intégrer au SADR un secteur anciennement sur le territoire de la ville de Lévis, maintenant annexé au territoire de la municipalité de Saint-Gilles;
ATTENDU QU'	un projet de règlement 313-2021 a été adopté le 10 février 2021 par le Conseil de la MRC de Lotbinière;
ATTENDU QU'	une assemblée publique par visioconférence s'est tenue le 26 avril 2021 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 26 avril 2021 sur ce projet de règlement;
ATTENDU QUE	le 21 avril 2021, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que ce projet de règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron appuyé par Monsieur Étienne Parent et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

ARTICLE 1**TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe) en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis ».

ARTICLE 2**BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à modifier les cartes 25, 28, 29, 36, 39 et 43 du Livre IV (l'annexe cartographique) du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), afin d'effectuer des ajustements aux périmètres urbains des municipalités de Leclercville, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain, en fonction de la rénovation cadastrale.

La modification de la carte 25 intègre également l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis, au territoire de la municipalité de Saint-Gilles.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4

**MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES URBAINS DES
MUNICIPALITÉS DE LECLERCVILLE, LOTBINIÈRE,
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE,
SAINT-JANVIER-DE-JOLY ET VAL-ALAIN**

- 4.1 Les cartes 28 (Périmètre urbain de Leclercville), 29 (Périmètre urbain de Lotbinière), 36 (Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière), 39 (Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly et 43 (Périmètre urbain de Val-Alain) du Livre IV du SADR sont abrogées et remplacées par les cartes 28 (Périmètre urbain de Leclercville), 29 (Périmètre urbain de Lotbinière), 36 (Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière), 39 (Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly et 43 (Périmètre urbain de Val-Alain), ces cinq (5)

dernières portant toutes la mention « après modification » et se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

- 4.2 La carte 25 (Les grandes affectations du territoire) est modifiée telle qu'illustré sur les cinq (5) extraits de la carte 25, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉVIS

La carte 25 est également modifiée telle qu'illustré sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « Annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 19 mai 2021 à Sainte-Croix.

Normand Côté, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron, directeur général

Ce 24^{ème} jour du mois de mai 2021

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

ANNEXES

	Page
CARTE 28 – Périmètre urbain de Leclercville - AVANT modification	7
CARTE 28 – Périmètre urbain de Leclercville - APRÈS modification	8
Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire - Périmètre urbain de Leclercville – APRÈS modification	9
CARTE 29 – Périmètre urbain de Lotbinière - AVANT modification	10
CARTE 29 – Périmètre urbain de Lotbinière - APRÈS modification	11
Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire - Périmètre urbain de Lotbinière – APRÈS modification	12
CARTE 36 – Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière - AVANT modification	13
CARTE 36 – Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière - APRÈS modification	14
Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière – APRÈS modification	15
CARTE 39 – Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly - AVANT modification	16
CARTE 39 – Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly - APRÈS modification	17
Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire - Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly – APRÈS modification	18
CARTE 43 – Périmètre urbain de Val-Alain - AVANT modification	19
CARTE 43 – Périmètre urbain de Val-Alain - APRÈS modification	20
Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire - Périmètre urbain de Val-Alain – APRÈS modification	21
Extrait de la CARTE 25 AVANT modification – Grandes affectations du territoire – Annexion d’une partie du territoire de la ville de Lévis	22
Extrait de la CARTE 25 APRÈS modification – Grandes affectations du territoire – Annexion d’une partie du territoire de la ville de Lévis	23

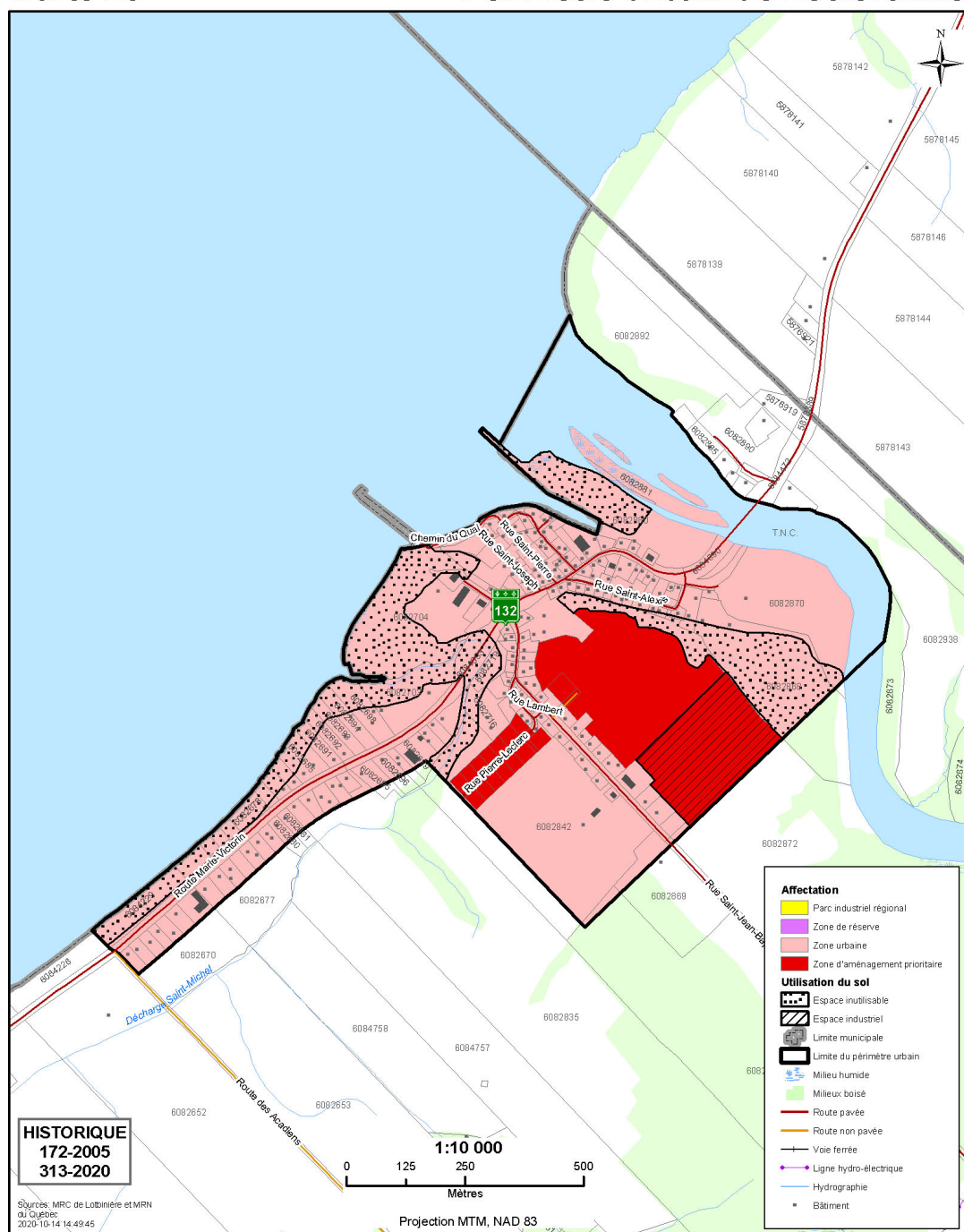
Carte 28 – Périmètre urbain de Leclercville – AVANT modification



Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 28 – Périmètre urbain de Leclercville – APRÈS modification

Carte 28**Périmètre urbain de Leclercville**

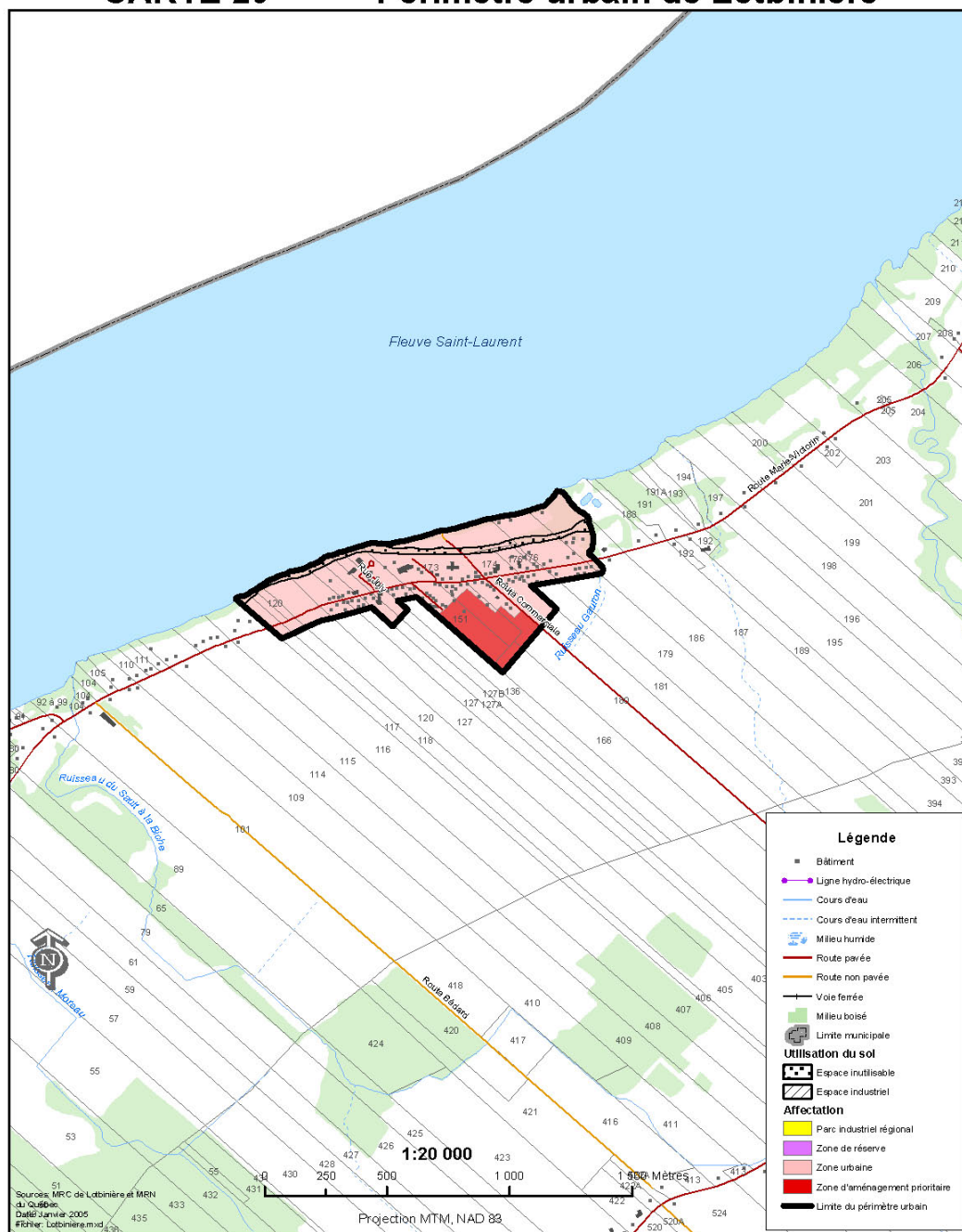
Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 29 – Périmètre urbain de Lotbinière – AVANT modification

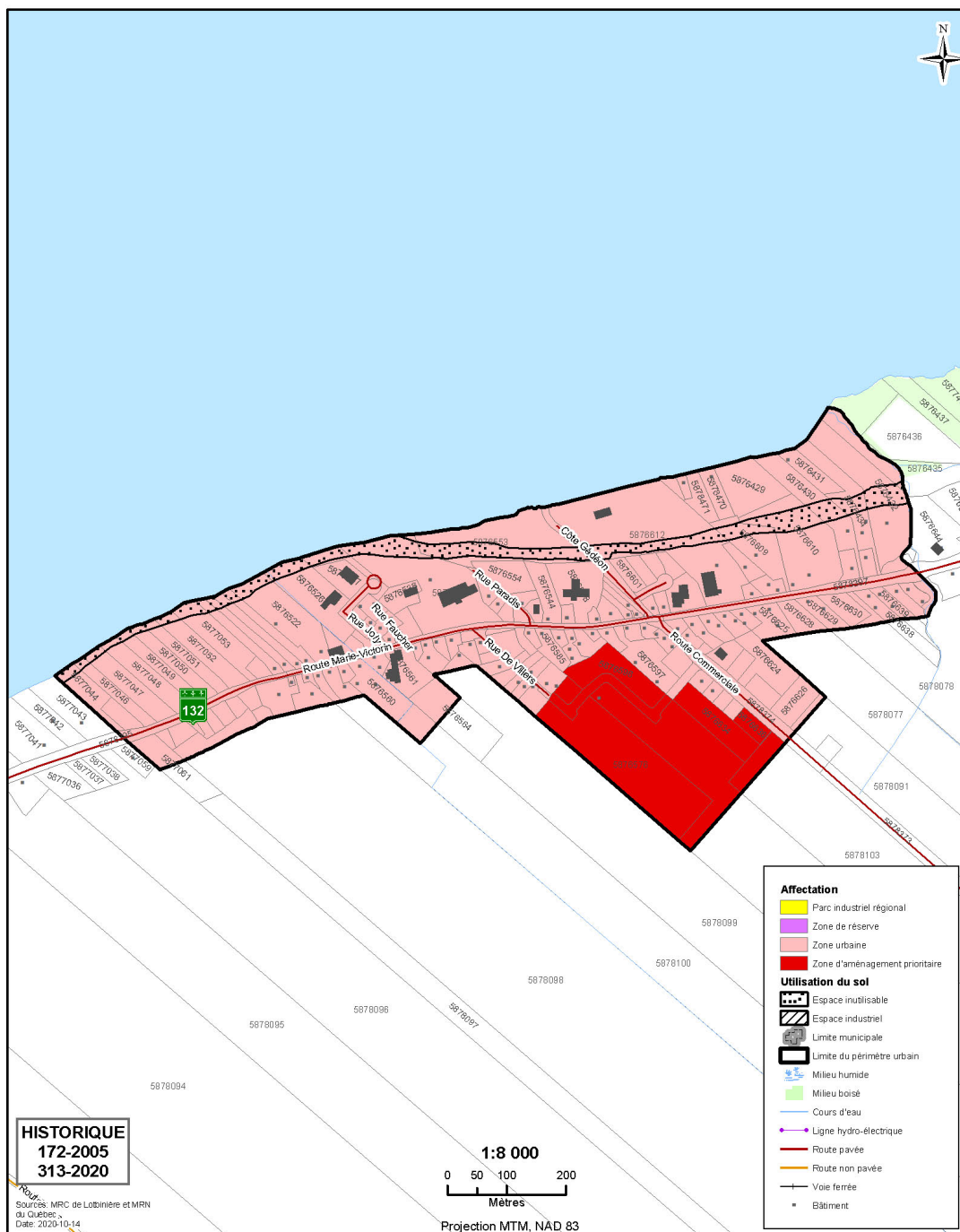
CARTE 29 Périmètre urbain de Lotbinière



Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

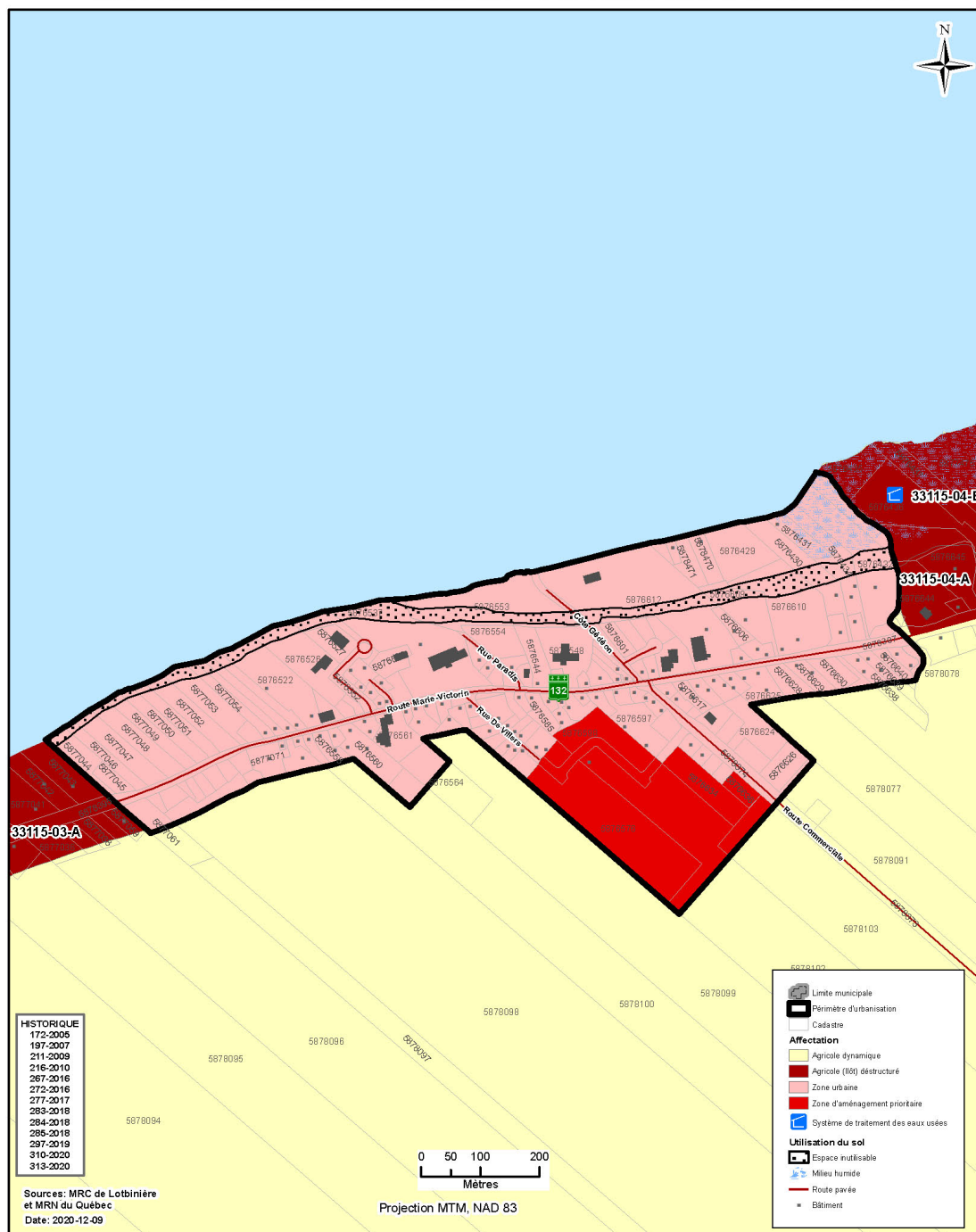
Carte 29 – Périmètre urbain de Lotbinière – APRÈS modification

Carte 29**Périmètre urbain de Lotbinière**

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Périmètre urbain de Lotbinière

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

HISTORIQUE
 172-2005
 233-2012
 297-2019

Sources: MRC de Lotbinière et MRN
 du Québec
 Date: 2019-03-06

CartoPROJETS/SchemaSADR2_courant/297-2019_PU_St_Edouard/Carre_36_Périmètre_urbain_de_Saint-Edouard_de_Lotbinière.mxd

Projection MTM, NAD 83

Affectation

- Zone de réserve
- Zone urbaine
- Zone d'aménagement prioritaire
- Limite du périmètre urbain
- Espace industriel
- Boisé
- Route pavée
- Route non pavée
- Hydrographie
- Bâtiment

1:10 000

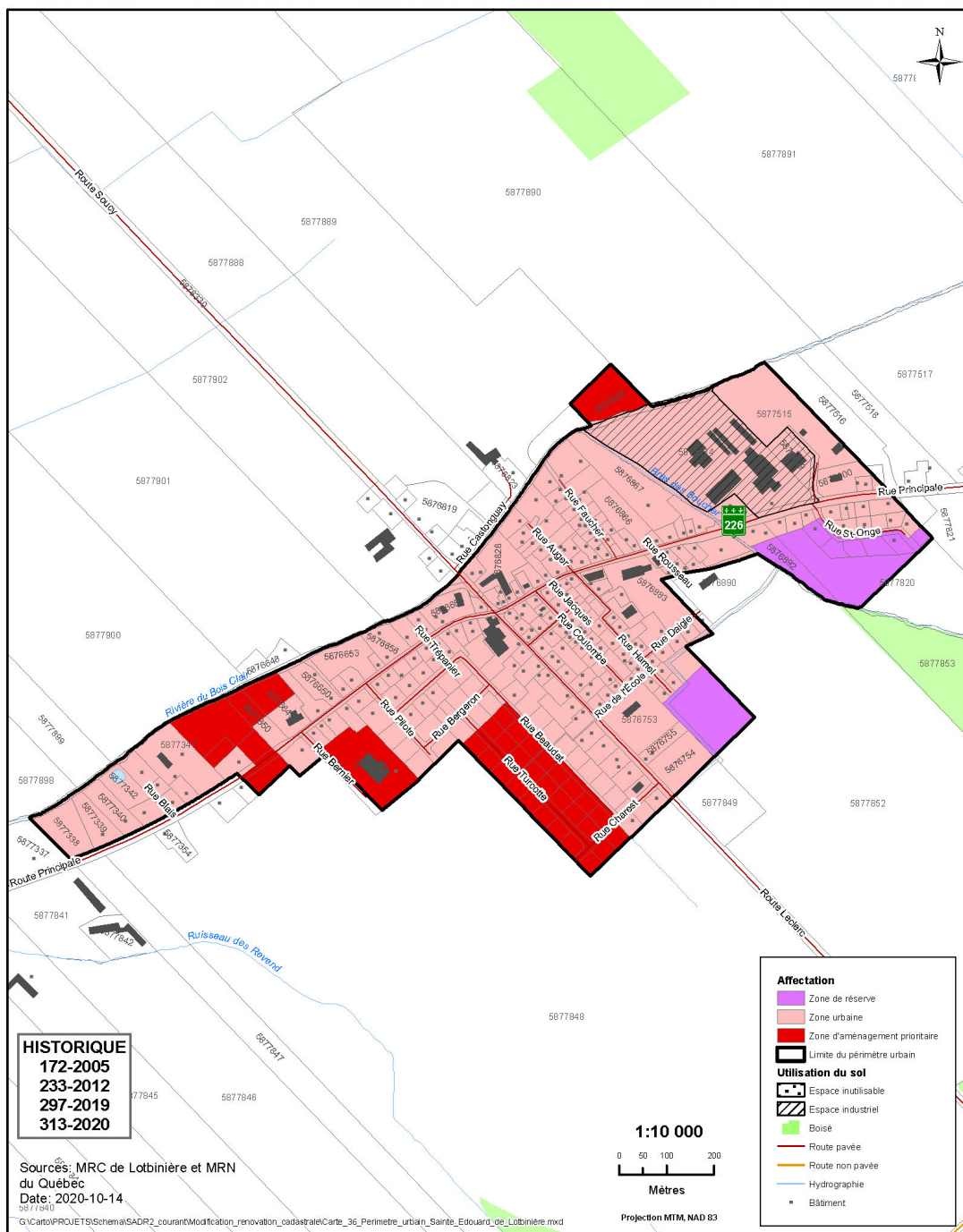
0 50 100 200
Mètres

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 36 – Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière – APRÈS modification

Carte 36 Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière

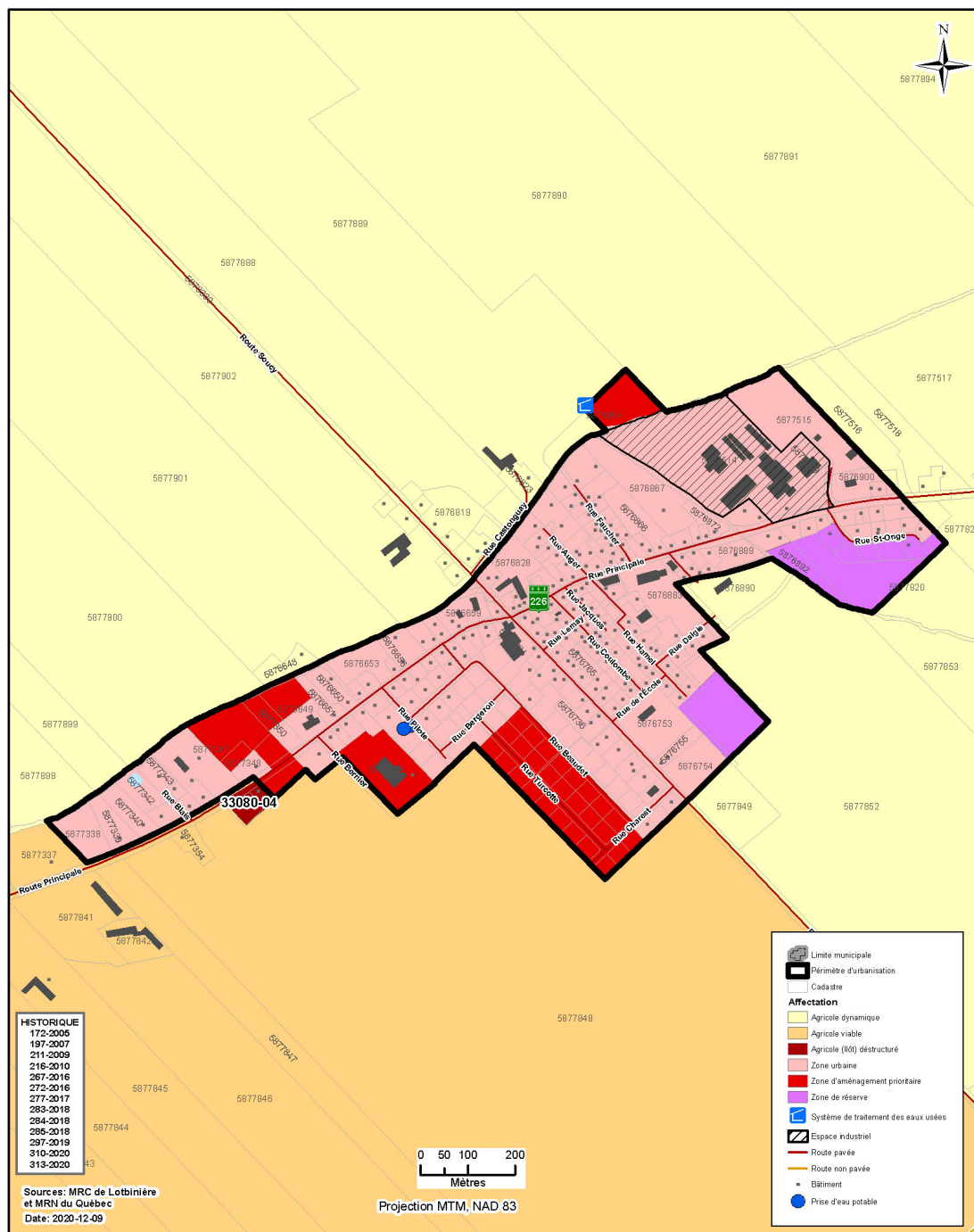


Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière

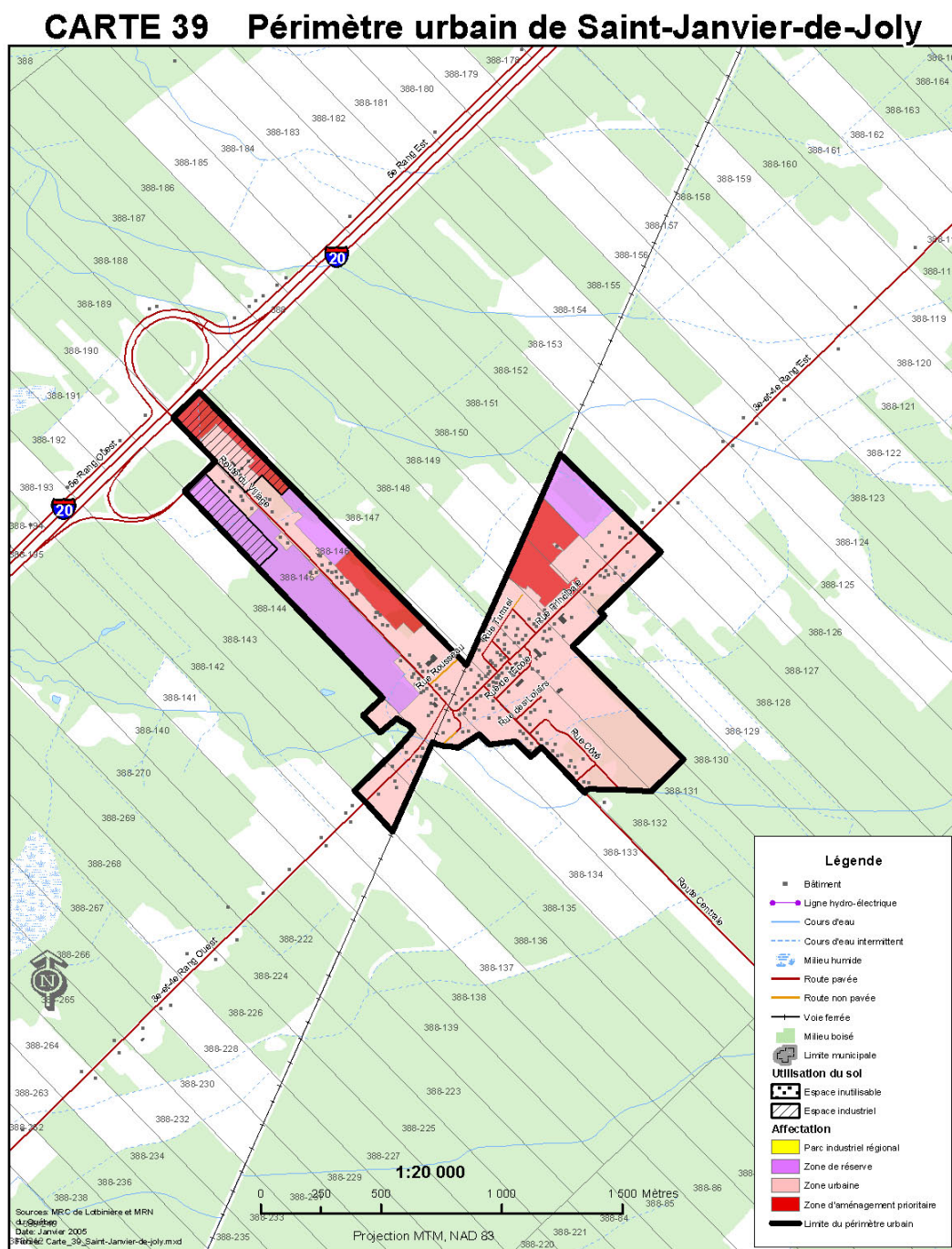
EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION



Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 39 – Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly – AVANT modification

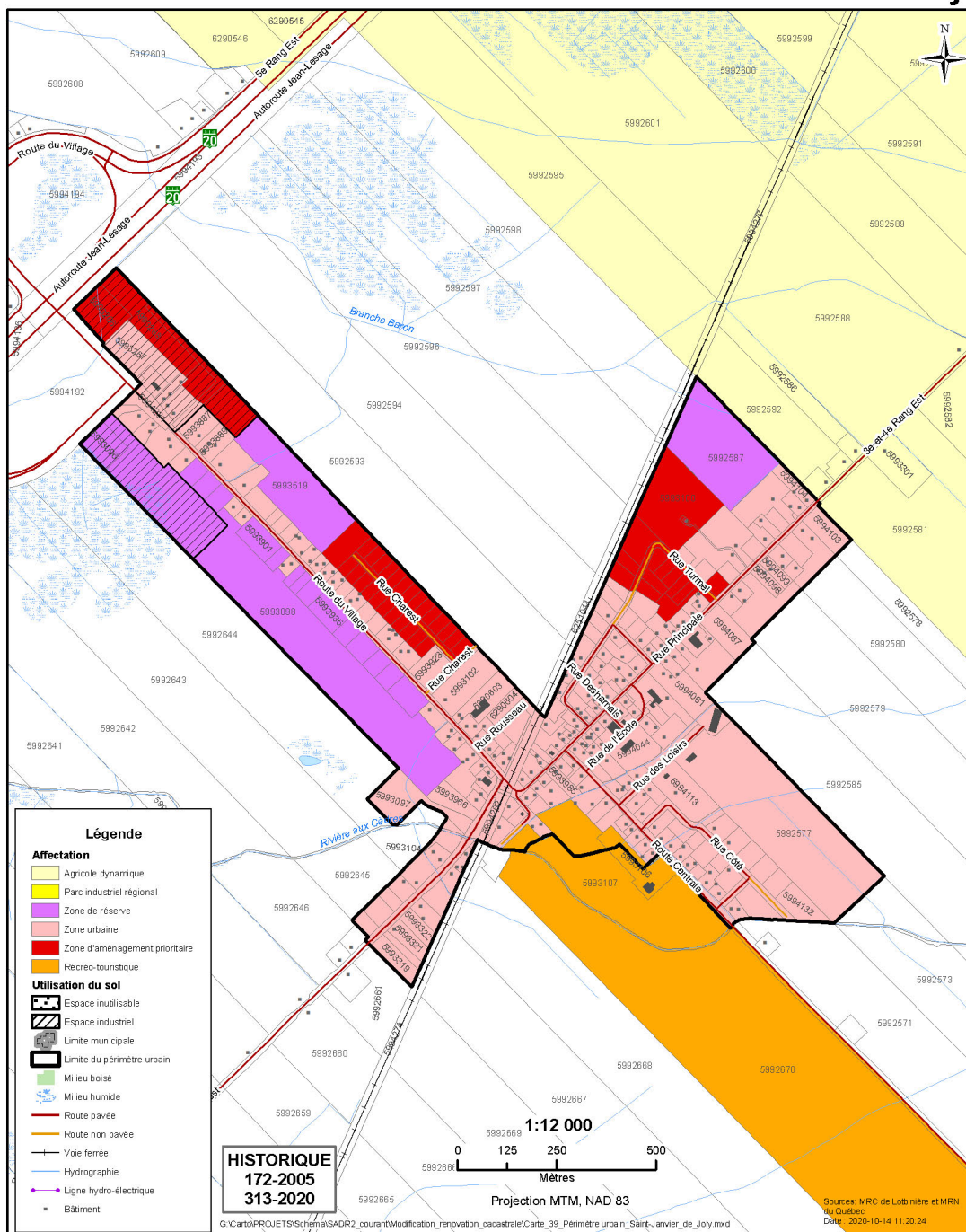


Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 39 – Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly – APRÈS modification

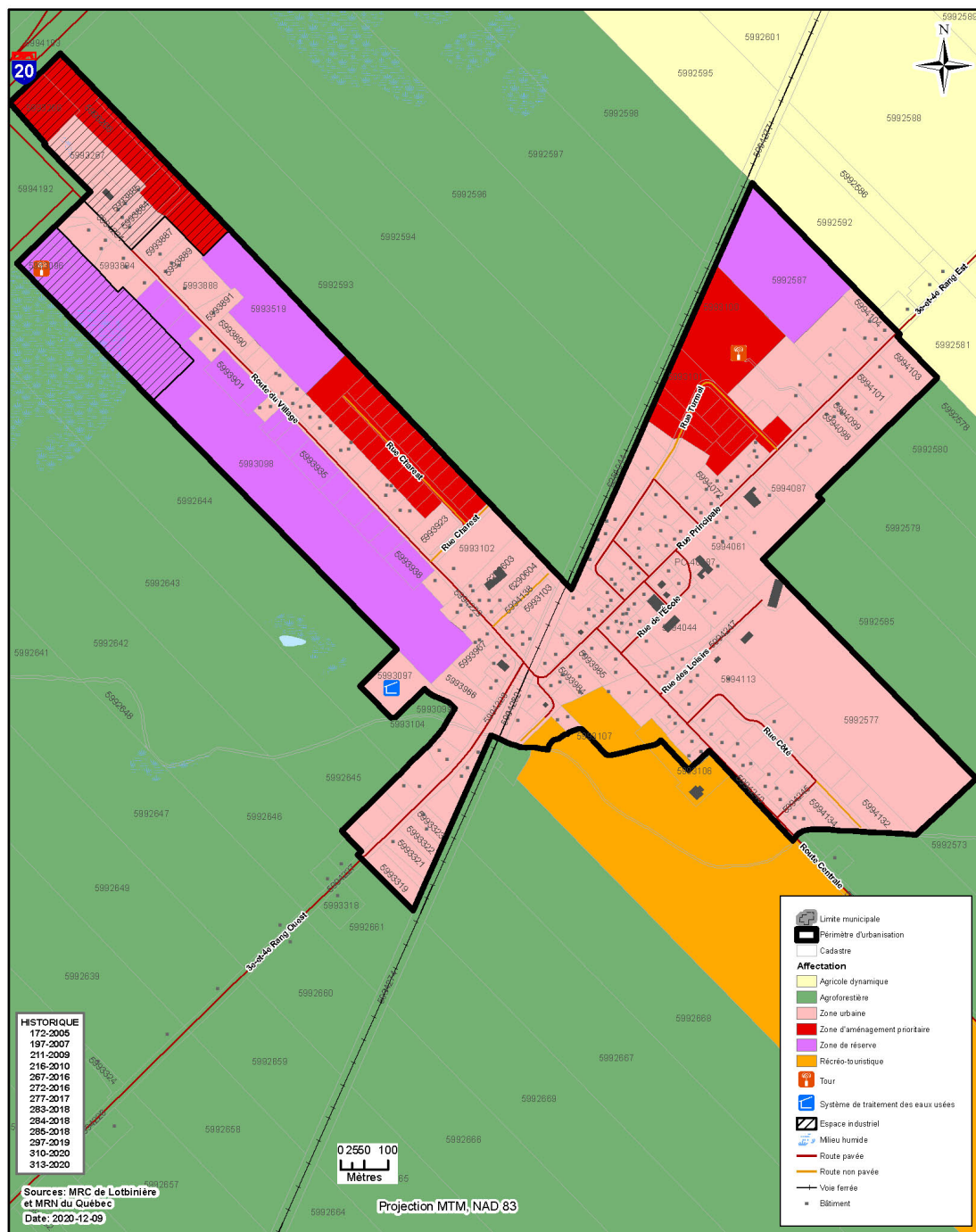
Carte 39 Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly



Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

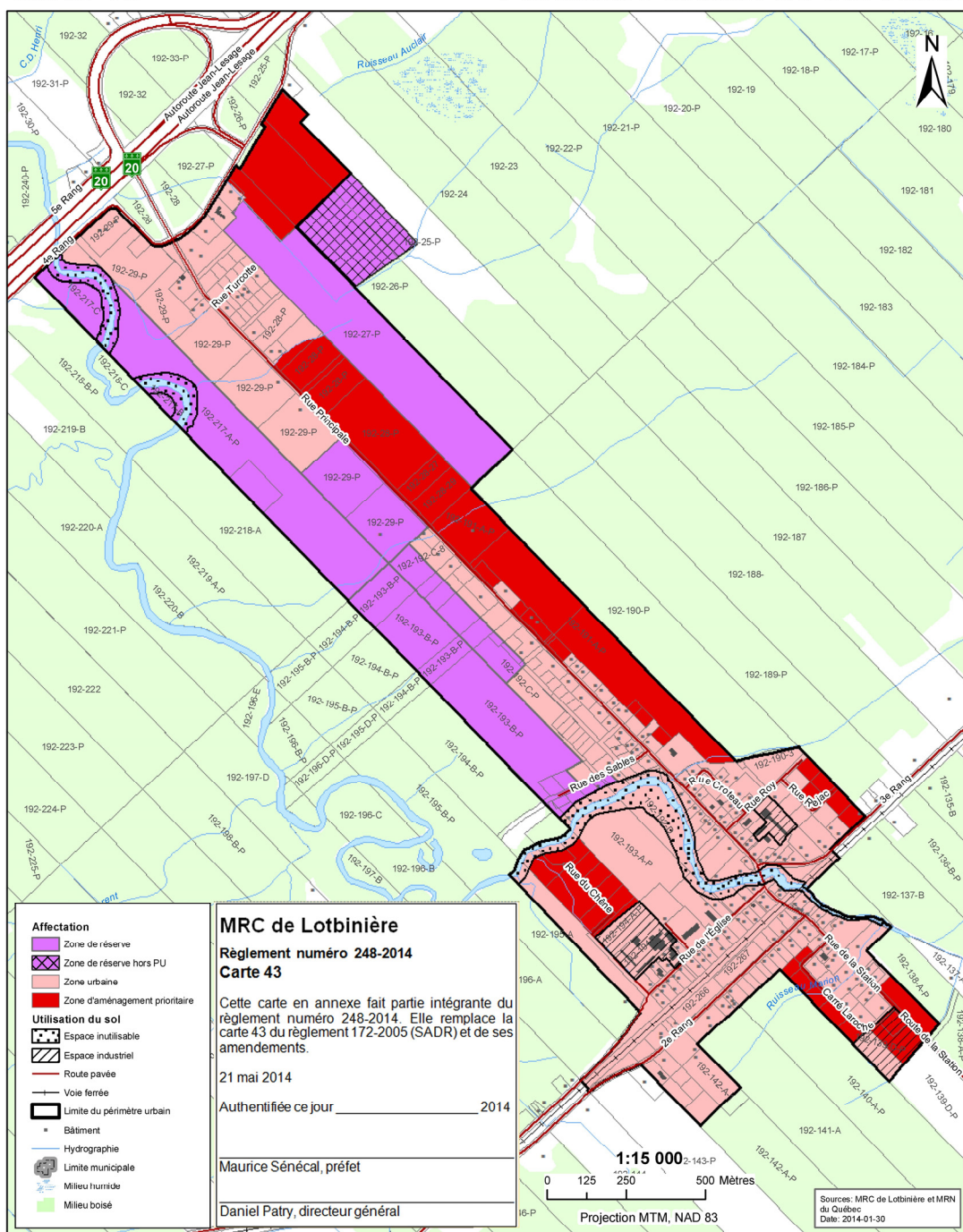
Périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

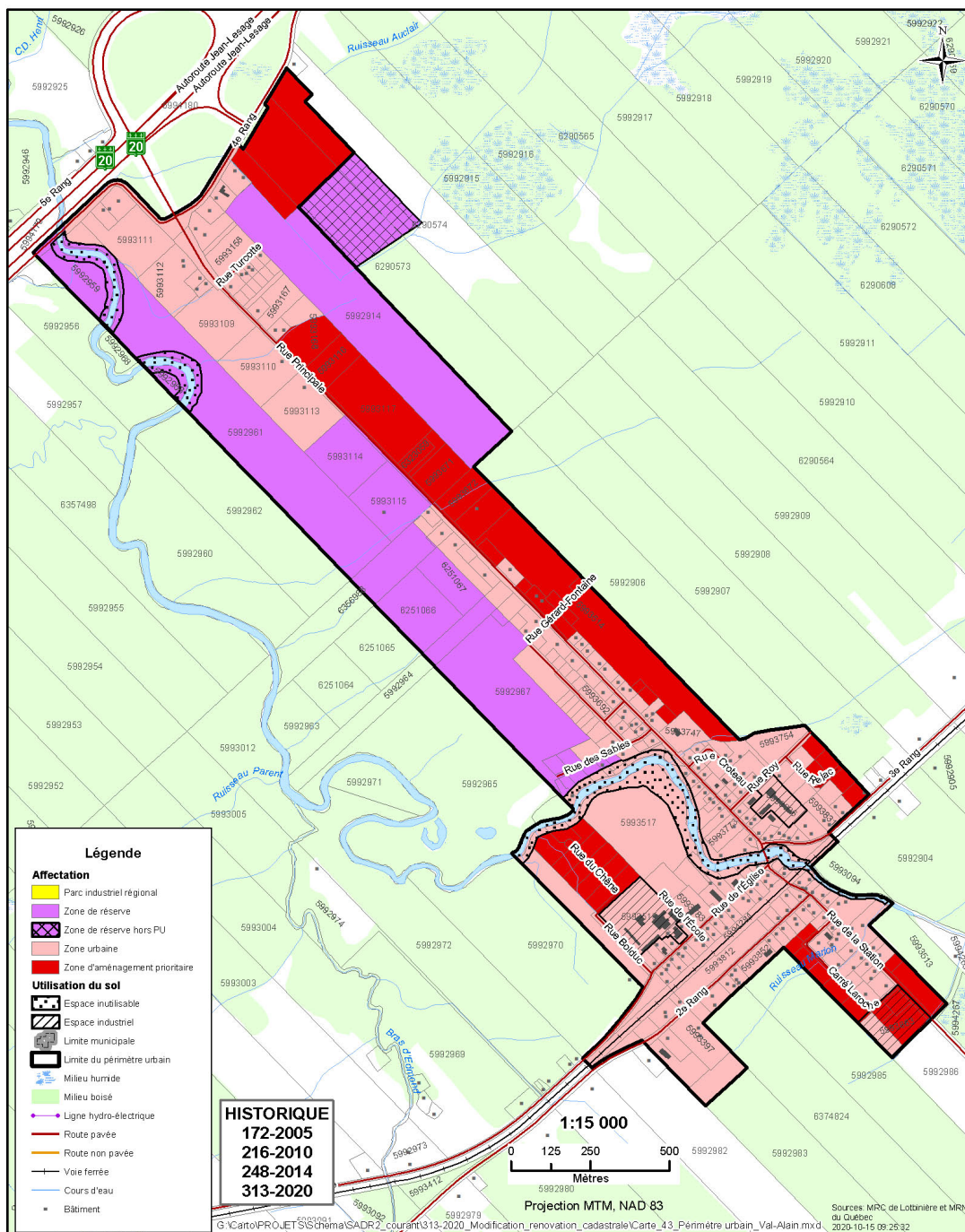
Carte 43 – Périmètre urbain de Val-Alain – AVANT modification

Carte 43**Périmètre urbain de Val-Alain**

Règlement numéro 313-2021
 Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
 en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Carte 43 – Périmètre urbain de Val-Alain – APRÈS modification

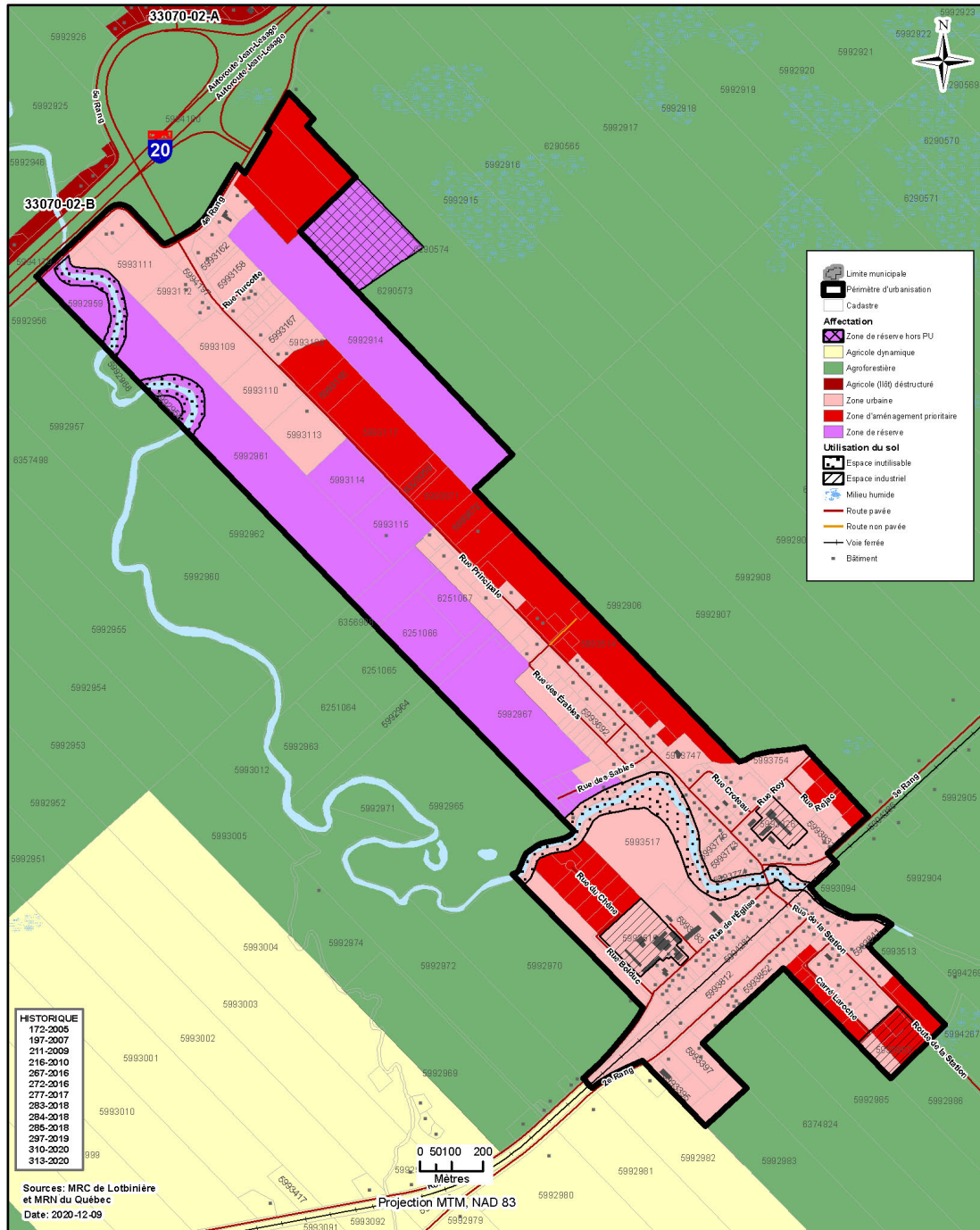
Carte 43**Périmètre urbain de Val-Alain**

Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Périmètre urbain de Val-Alain

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION

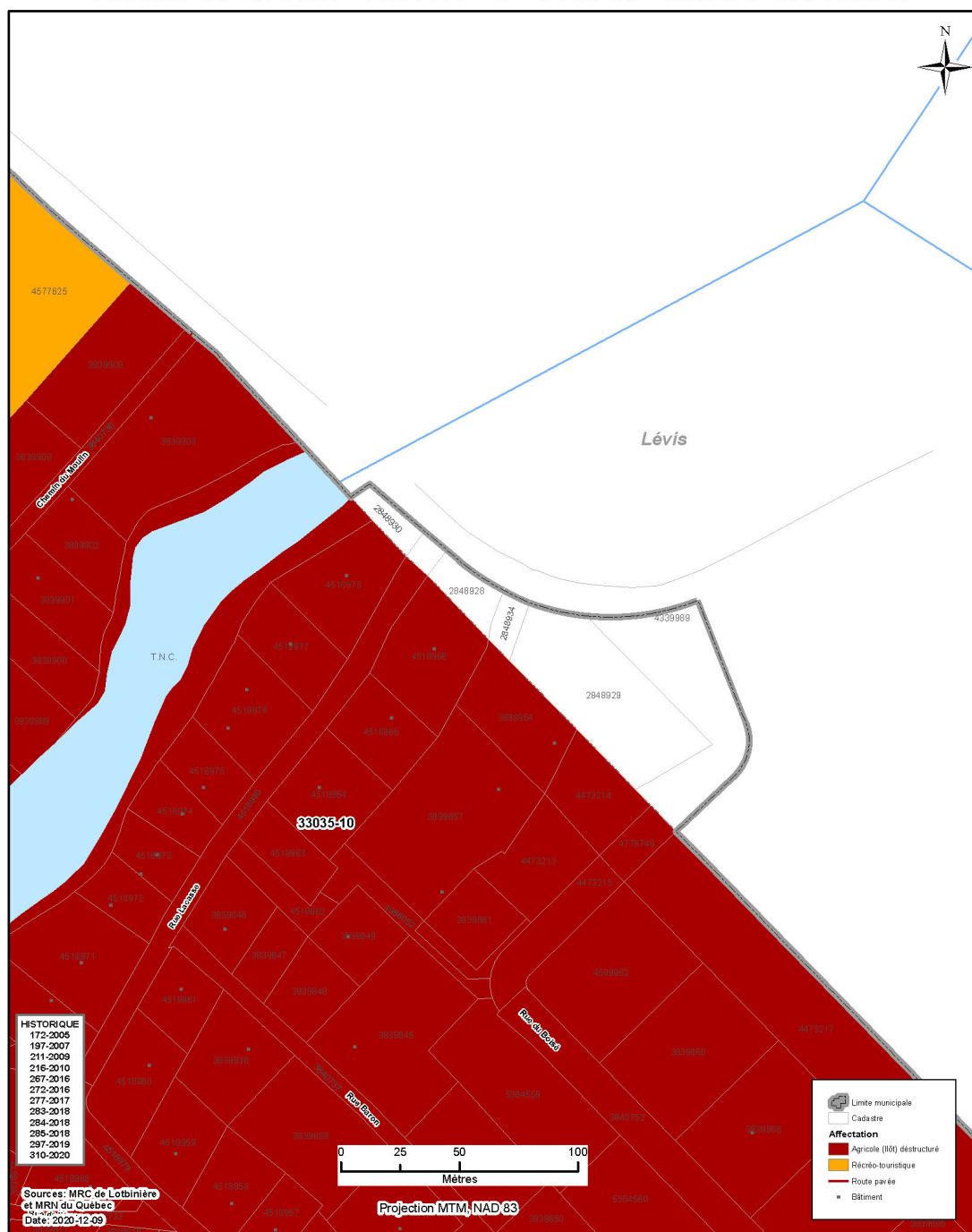


Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis – Extrait de la carte 25

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - AVANT MODIFICATION

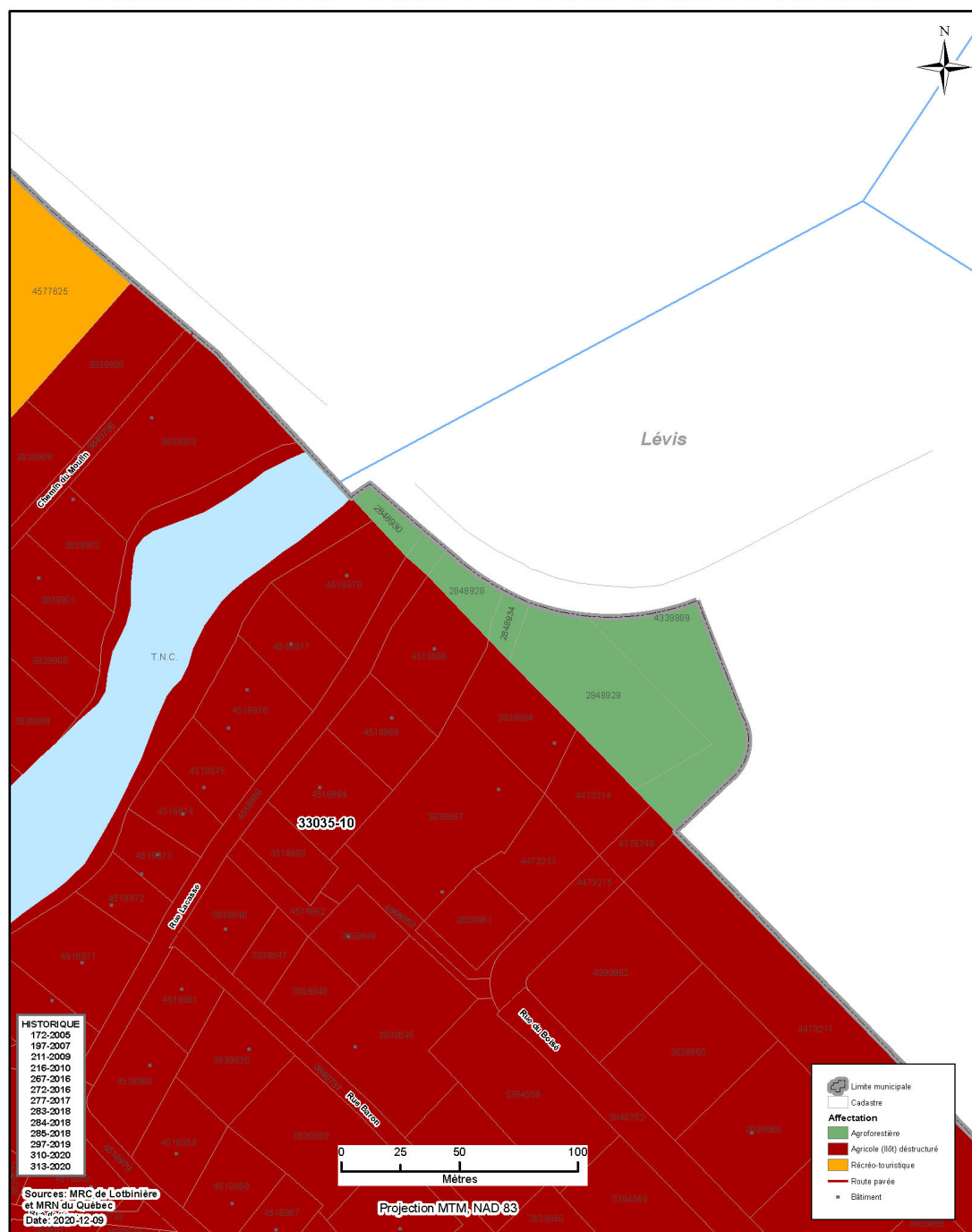


Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021

Annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis – Extrait de la carte 25

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION



Règlement numéro 313-2021
Ajustements de certains périmètres d'urbanisation du SADR (2^{ème} groupe)
en fonction de la rénovation cadastrale et annexion d'une partie du territoire de la ville de Lévis

MRC de Lotbinière – 19 mai 2021